

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2026

CRÉATION D'UNE DÉCLARATION DE BEAU-PARENTALITÉ - (N° 2327)

Adopté

N° CL48

AMENDEMENT

présenté par
M. Huyghe, rapporteur

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 387-8 »

la référence :

« 387-7 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.